

REGLEMENT CHALLENGE DE LA MONTAGNE 2020

ASA DAUPHINOISE

Challenge Daniel DAMPNE

Article 1 : L'ASA Dauphinoise organise un challenge de la Montagne ouvert à tous les pilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2020. Tout licencié qui souhaite participer à ce challenge (Courses de côte nationales et régionales) DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE auprès de l'ASA par mail ou par courrier postal.

Inscription gratuite et pouvant se faire à n'importe quel moment de la saison (en fonction du calendrier de chaque pilote). **Seuls seront pris en compte les résultats réalisés après la date d'inscription au challenge.**

Article 2 Toutes les courses de côtes se déroulant sur le territoire Français seront éligibles.

Les 7 meilleurs résultats seront retenus et comptabilisés en tenant compte du classement par CLASSES de véhicules, avec bonification par rapport aux nombres de partants dans chaque classe.

Les résultats obtenus pour les courses de côte organisés par l'ASAD **compteront**

« double »

Article 3 : ATTRIBUTION des POINTS :

Classement dans la classe :

Classement	Points
1er	15 pts
2em	13 pts
3em	12 pts
4em	10 pts
5em	8 pts
6em	6 pts
7em	4 pts
8em	3 pts
9em	2 pts
10em	1 pts

Un bonus en fonction du nombre de partants dans la classe sera distribué :

Nombre de partant dans la classe	BONUS
Mois de 3 partants	-
De 3 à 7 partants	+ 1 pts
De 8 à 12 partants	+ 2 pts
+ de 12 partants	+ 3 pts

Le pilote ayant obtenu le plus de point sera déclaré vainqueur du Challenge Montagne de l'ASA Dauphinoise.



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DAUPHINOISE
Affiliée à la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes



Article 4 : Tous les pilotes régulièrement inscrits au challenge devront sous leur responsabilité, Transmettre dans les meilleurs délais (une photocopie du classement complet) leurs résultats Obtenus lors des épreuves auxquelles ils auront participé afin de pouvoir actualiser leurs classement au challenge.

Résultats à transmettre à André ANNEQUIN (andre.annequin@wanadoo.fr) ou par courrier à l'adresse

De l'ASA Dauphinoise 7 Rue de l'Industrie Maison des Sports 38320 EYBENS

Article 5 : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD annuellement.

Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix, verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.



ASA Dauphinoise Maison Départementale des Sports
7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS
04 76 33 09 63 - Fax 04 76 33 10 69
E-mail : asa.dauphinoise@wanadoo.fr/ www.asadauphinoise.com

